

Nombre de Membres :

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 19

Délibération N° 001-2025

**VOTE DES COMPTES
DE GESTION**

L'an deux mil vingt-cinq le six du mois de février, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de Madame CROUZETTE Simone, maire.

Date de convocation du Conseil : le 31 janvier 2025

Présents :

MMES CROUZETTE, NOEL, BOUDRIE, VERDEYME, MARLINGE, CLEDIERE, MOUSNIER, MM. LEYRIS, CHAMBRAS, MAZEAUD, RHODES, VILLETTE, SAGE, FOURCHES, MANCI, ORLIANGES

Absents excusés :

Mme VILLATOUX (procuration à M. LEYRIS)
Mme CERTAIN (procuration à M. ORLIANGES)
Mme POUGET (procuration à M. FOURCHES)

Secrétaire de Séance : Mme VERDEYME

Madame le maire rappelle que les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Ils constituent l'enregistrement en partie double des opérations ordonnancées par Mme le maire ainsi que l'établissement du bilan présentant le patrimoine.

Après s'être assuré que sont repris dans les écritures le montant des soldes de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les paiements ordonnancés,

Après s'être assuré que toutes les opérations d'ordre qui ont été prescrites ont été passées dans les écritures,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du maire et des comptes de gestion du trésorier du SGC de Tulle pour les budgets Principal, lotissement les Grillons et ALSH,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :
- Adopte les comptes de gestion 2024 des budgets Principal, Lotissement les Grillons, ALSH.

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Simone CROUZETTE**